Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260605-DEL05062026_050-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'An deux mil vingt-six, le cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h30, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-neuf mai deux mil vingt-six, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie José TOULLEC, M. Sylvain DUBREUIL, M. Roger CARNOT, Mme Odile LE CANN, M. Denis BARGUIL, Mme Lénaïg LESCOAT, M. Christian DIEHL, Mme Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Michel ROUAT, Mme Claudine KERVRAN, M. Erwan LE ROUX, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, Mme Katie LE ROI, Mme. Sabrina TUAL, M. Fabien HAVARD, Mme Amalia KERLÉO, M. Victor CARRIOU, Mme Linde MISSAAR

Etaient absents :

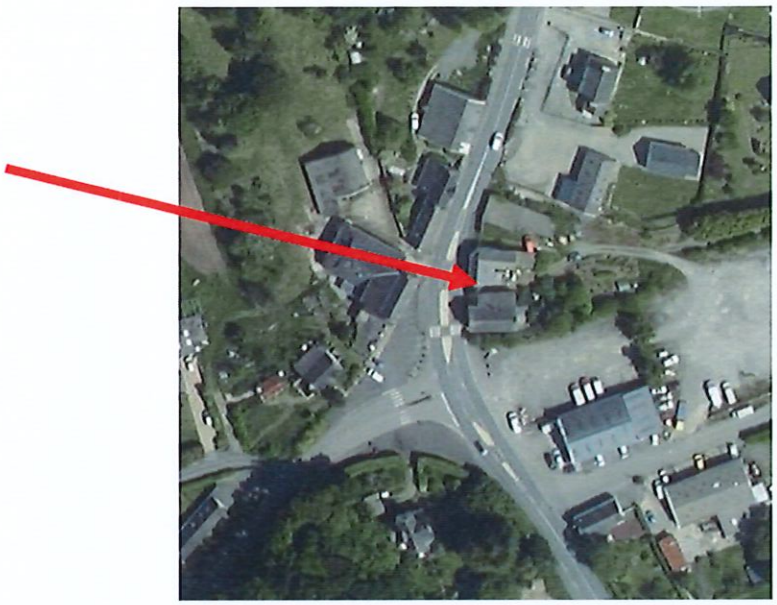
Mme. Christelle BESSAGUET, excusée a donné pouvoir à Mme. Sabrina TUAL,
M. Rayan LE CALLOCH, excusé, a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL,
Mme. Frédérique VIVIEN, excusée a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN,
M. Frédéric GUELT, excusé, a donné pouvoir à M. Michel ROUAT

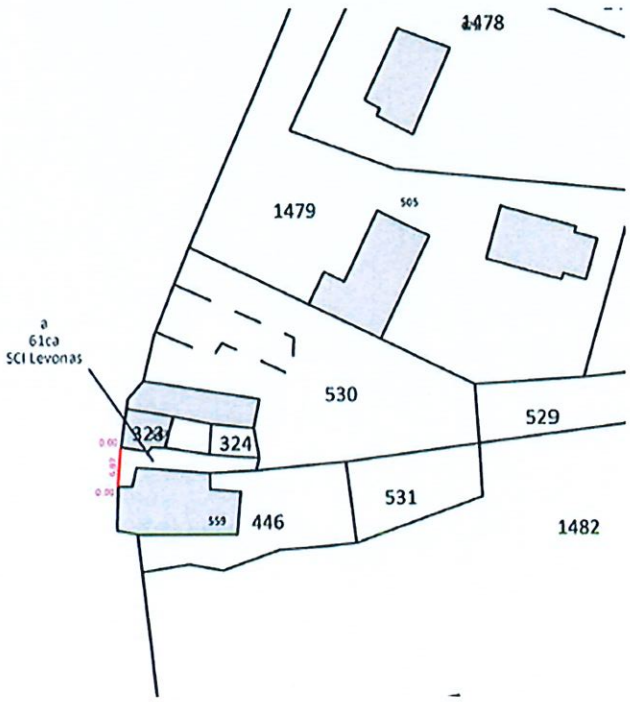
La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Denis BARGUIL comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260605-DEL05062026_050-DE

DEL05.06.2026-050 : Cession d'une emprise foncière à la SCI Lévonas à Loge-Begoarem

La société civile immobilière (SCI) Lévonas, propriétaire du foncier du projet de garage Ford à Loge-Begoarem a fait part de son intérêt auprès de la commune pour l'acquisition d'une emprise foncière classée en zone U au PLUi et située dans la section cadastrale K entre les parcelles numérotées 323, 324, 530 et 446, elles-mêmes toutes propriétés de cette société.





Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260605-DEL05062026_050-DE

Vu la demande formulée par la SCI Lévonas ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 14 avril 2026 ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de vendre le délaissé figuré dans le plan ci-dessus d'une contenance de 61 m² à la SCI Lévonas dont le siège est 5 lieudit Saint-Éloi à Guilligomarc'h représentée par son gérant M. Jutel ou toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer au prix de 30 € par m² cessible soit 1830 €.

Décide que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

Autorise le Maire à signer le ou les actes à intervenir qui seront établis dans l'étude de maître Nigen, notaire à Quimperlé.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX

Le Secrétaire,



Denis BARGUIL